

# Dans la famille Santé, je voudrais...

## Les Personnels Socio-Éducatifs

Ouvriers et Techniques

Administratifs

México-Techniques

EHPAD

Soignants

Rééducation

Socio-Éducatifs



**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé





## Des métiers différents, un même engagement !

Les personnels socio-éducatifs jouent un rôle déterminant dans la cohésion sociale, médico-sociale et sanitaire des territoires et se sont pleinement engagés dans la lutte contre les conséquences de la pandémie.

FO réaffirme la place indispensable de ces agents dans la gestion des difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population. Il est à ce titre impératif et incontournable de **reconnaître leurs qualifications, diplômes et compétences.**

**FO rappelle que les personnels socio-éducatifs sont indispensables et complémentaires des personnels évoluant sur l'ensemble des secteurs de la santé.**

Pour FO, les agents socio-éducatifs font partie intégrante des métiers essentiels qui doivent impérativement être reconnus et revalorisés.

## Carrières

**FO revendique :**

➤ **L'ouverture des concours dès lors que les agents occupent les fonctions et remplissent les conditions statutaires. FO dit STOP à l'exploitation des agents dénommés « faisant-fonctions »** dont les établissements abusent pour ne pas les rémunérer à leur juste niveau.

➤ Le reclassement en catégorie B de rémunération avec le maintien de la prime de 10 % pour les grades d'Aide Médico-Psychologique (AMP) et Accompagnant Éducatif et Social (AES).

➤ Le doublement des ratios promus-promouvables pour le passage au grade supérieur.

➤ La réévaluation substantielle de la grille de rémunération des Moniteurs-

Éducateurs et animateurs, en adéquation avec leurs formations et leurs responsabilités professionnelles.

➤ Le reclassement en catégorie A (grilles Ségur ISGS) pour les Éducateurs Spécialisés (ES), Assistants Socio-Éducatifs (ASE), Éducateurs Techniques Spécialisés (ETS), Éducateurs Jeunes Enfants (EJE), Conseillers en Économie Sociale et Familiale... dont la dernière évolution des grilles était pour le moins minorée.

➤ Le reclassement en catégorie A (grilles Ségur Cadre de santé) pour les Cadres Socio-Educatifs (CSE).

➤ La création d'un nouveau grade de Moniteur d'Atelier en catégorie B (actuellement corps de catégorie C en voie d'extinction).

## Rémunérations

FO se félicite de la signature du protocole d'accord RH du Ségur de la santé et notamment des 229 € bruts/mois comptant pour les modalités de calcul de la pension de retraite, alors que le gouvernement souhaitait un protocole d'accord exclusivement pour les personnels soignants.

FO revendique depuis le début du Ségur de la santé, **l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) à tous les agents sans distinction de corps, grades ou emploi et l'ouverture des négociations sur les grilles indiciaires de rémunération de tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière.**

**FO condamne la décision unilatérale du gouvernement qui a eu pour**

**effet la mise en place d'un calendrier inégalitaire et disparate du versement du CTI et, dans certaines structures sociales et médico-sociales, de l'avoir transformé en prime (non pris en compte pour la retraite).**

Pour FO, aucune distinction de traitement ne doit exister entre les agents de la FPH, et ceci quel que soit le lieu d'exercice !

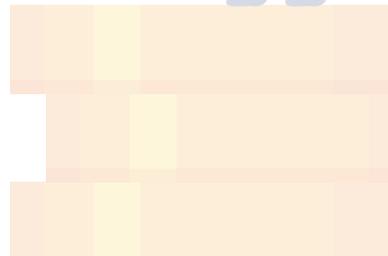
FO revendique un CTI comptant pour la retraite, à TOUS les agents de la FPH.

FO revendique **l'ouverture des négociations de revalorisation des grilles de rémunération :**

- Un minimum de 120 % du SMIC pour la catégorie C ;
- Un minimum de 140 % du SMIC pour la catégorie B ;
- Un minimum de 160 % du SMIC pour la catégorie A.

**FO exige une adéquation entre diplômes, fonctions et rémunération des personnels socio-éducatifs** et réaffirme également qu' « à travail égal, salaire égal. »

FO revendique **l'intégration des primes dans le traitement de base** pour une prise en compte dans le calcul des retraites sur la même base que le salaire.



# Conditions de travail

La qualité des conditions de travail est un élément essentiel et indissociable de la qualité du service rendu aux bénéficiaires. Cela participe également au maintien de la santé des agents dans l'exercice de leurs professions. C'est la raison pour laquelle FO en fait l'un des piliers revendicatifs les plus importants. **STOP à la pression temporelle** qui s'exerce par manque d'effectifs et augmente considérablement la crainte d'erreurs et la charge physique et psychique des agents.

**FO exige une meilleure ergonomie des postes de travail des personnels socio-éducatifs et les recrutements nécessaires** en nombre et qualité pour répondre aux besoins des structures, et se bat pour l'amélioration des conditions de travail.

FO revendique la **titularisation de tous les contractuels**, afin de stabiliser les équipes, valoriser la connaissance du « terrain », lutter contre la précarisation et conforter le financement de notre caisse de retraite (CNRACL).

## Formation

pour que le principe de « l'ascenseur social » permette à tout agent d'évoluer dans sa carrière mais également d'avoir des perspectives professionnelles. Pour cela, FO revendique un **accès aux concours beaucoup plus fluide**.

FO se bat en permanence pour le principe de

Par ailleurs, FO revendique que les agents en formation soient remplacés. **FO sera force de propositions au sein du Conseil Social d'Établissement (CSE), notamment pour les formations dédiées au plus près des souhaits et aspirations des personnels socio-éducatifs.**

**Pour FO, la liberté, l'indépendance, l'égalité de traitement et la justice sociale ne sont pas de vains mots : ils apparaissent, bien au contraire, comme des fondamentaux incontournables animant notre engagement pour la défense des agents socio-éducatifs.**

**C'est avec ces valeurs que FO porte ces légitimes revendications.**

le  
8 décembre  
2022

Votez **FO**

[www.fosps.com](http://www.fosps.com)